

Communiqué de presse
pour diffusion immédiate



L'AQIC APPELLE À UNE RÉFORME URGENTE DE LA TAXE D'ACCISE ET SOUTIENT LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DE DELOITTE

Québec, le 21 mai 2025 – L'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) se joint à l'appel lancé par le Conseil canadien du cannabis (C3) pour une réforme en profondeur du régime de taxation d'accise. L'étude *L'impact de la taxe d'accise sur le cannabis*, réalisée par Deloitte et commanditée par les deux associations, confirme ce que nous dénonçons depuis longtemps : le système de taxation actuel est insoutenable et déconnecté des réalités économiques de notre industrie.

Un fardeau fiscal devenu démesuré

Initialement conçue en 2018 pour un marché où le cannabis se vendait à 10 \$/g, la taxe d'accise actuelle reste égale à 10 % de la valeur du produit ou à 1 dollar par gramme, selon le montant le plus élevé. Or, les producteurs reçoivent désormais aussi peu que 3 \$/g, ce qui fait grimper la taxe effective à plus de 30 % — bien au-delà de ce qui avait été anticipé au moment de la légalisation. Ainsi, à l'heure d'aujourd'hui, la taxe d'accise représente la plus grosse charge financière pour les entreprises du cannabis.

En conséquence, ce fardeau fiscal pousse un grand nombre de producteurs vers la faillite et met en péril des centaines d'emplois ici au Québec ainsi que des dizaines de milliers d'emplois à l'échelle nationale. Pire encore, cette situation ralentit le développement de l'industrie légale et favorise la résurgence du marché illicite, compromettant ainsi les objectifs initiaux de la légalisation : un marché sécuritaire, encadré et responsable.

Une industrie essentielle pour l'économie canadienne

« En prenant seulement les retombées directes, le cannabis a généré 7,4 milliards de dollars pour le PIB canadien en 2024, et 43 milliards depuis sa légalisation, tout en soutenant plus de 80 000 emplois directs. Cette industrie encore jeune a positionné le Canada comme un leader mondial en matière de régulation du cannabis — une réussite remarquable de politique publique, malgré les nombreux obstacles rencontrés », affirme Pierre Leclerc, président-directeur général de l'AQIC.

Le temps d'agir est maintenant venu

L'AQIC demande au gouvernement fédéral de mettre à jour le régime fiscal actuel en adoptant une taxe *ad valorem* uniforme de 10 %, un timbre d'accise national et la perception de la taxe chez le grossiste, comme l'ont recommandé le Comité d'experts chargé de l'examen de la Loi sur le cannabis et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en 2024.

« Il est grand temps que ces recommandations soient mises en œuvre. Cette réforme fiscale est essentielle pour permettre à notre industrie d'atteindre pleinement les objectifs de la légalisation en matière de santé publique, de sécurité et de développement économique », explique Pierre Leclerc.

Pour lire la lettre ouverte au très honorable Mark Carney de Pierre Leclerc : [lettre ouverte](#)

Pour lire l'étude, *L'impact de la taxe d'accise sur le cannabis* : [étude](#)

À propos de l'AQIC

Forte de plus de 100 entreprises membres, l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis est la porte-parole de l'industrie avec les gouvernements et les parties prenantes. Elle propose bon nombre d'avantages et d'outils exclusifs au Canada à ses membres afin de leur permettre de développer leurs affaires et de prospérer. Cela, tout en respectant le cadre réglementaire et en visant l'atteinte des objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par l'offre de produits de qualité soumis à de rigoureux contrôles et la redirection de l'achat de cannabis vers l'économie licite. Elle a aussi pour mission de démystifier le cannabis et le chanvre et de démontrer leur plein potentiel, que ce soit pour des utilisations récréatives, culinaires, environnementales ou industrielles, par exemple.

Pour de plus amples informations, consultez le site : aqic.ca.

Demandes médias et services aux membres

Caroline Shevlin

Coordonnatrice

Association québécoise de l'industrie du cannabis (AQIC)

Téléphone : 514 834-9233

Courriel : info@aqic.ca